



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du treize avril 2017, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Christine DENIS, Christiane FONT, Geneviève FAYOLLE, Anne DITCHFIELD, Régis GUINAND, Lionel MILETIC, Anne Sophie BOUTEILLE, Marie Andrée COUTURIER, Jérôme GUBIEN

Absents :

Excusés : Franck GUILLON, Karine FONT, Franck ESSERTEL, Jean Michel CALVI

Pouvoirs : Franck GUILLON à Christiane FONT, Jean Michel CALVI à Claude GOY, Franck ESSERTEL à Régis GUINAND, Karine FONT à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 23 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Délibérations**

⇒ ***N° 2017-26 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité***

Le Conseil Municipal de LARAJASSE ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service technique pour la période du 3 Juillet 2017 au 04 Août 2017

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 3 Juillet 2017 au 04 Août 2017 en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

- à ce titre, est créé un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent du service technique.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-27 : Attribution subvention Association Croq' Livres**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 80 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations, et M. Régis GUINAND présente la demande formulée par l'association Croq' Livres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 4 200 € à l'association Croq' Livres.

Approuvé à l'unanimité

⇒ **N° 2017-28 : Attribution subvention Association Abstinence heureuse**

M. Régis GUINAND présente la demande formulée par l'association Abstinence heureuse. L'association intervient pour aider les personnes dépendantes à une addiction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association Abstinence heureuse.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-29 : Attribution subvention Comité de Jumelage**

Monsieur Régis GUINAND présente la demande de subvention faite par le Comité de Jumelage. Le Comité a pour projet de jumeler la commune de LARAJASSE à une commune de Grèce : DESFINA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 800 € au Comité de Jumelage.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-30 : Décision budgétaire – Admission en non valeur**

Monsieur le Maire expose que face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, le comptable public a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur de titres émis par la commune en 2015.

Le montant total de la créance s'élève à 204,70 euros sur le budget principal.

M. Le Maire propose d'admettre en non-valeur cette somme non recouvrée.

Adopté comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 2

• **Questions diverses**

Informations diverses

- Tirage au sort des jurés d'assises : M. Mouloud ZBOUDJI, M. Noel GRANJON et M. André Gilbert Marcel DESORME
- Commission Transition Energétique et Développement Durable de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : le projet de la plateforme de stockage et déchiquetage de bois a été retiré de la réponse à l'appel à projets à lequel la Communauté de Communes avait répondu. Un réseau citoyen se met en place à propos de l'énergie pour être à l'écoute des personnes sur la transition énergétique et sur leurs attentes en la matière.
- Préparation de la fête de la musique du Samedi 17 Juin 2017

- Elections du conseil municipal des enfants :
 - Ecole Privée : Noémie IMBERT, Luna FONT et Anthoni ANCIAN
 - Ecole Publique : Tristan CARRET, Anna GUILLON et Lucas DUPEYRON
- Commission ordures ménagères de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : il faut désormais extraire la matière organique des sacs noirs pour que les déchets soient traités au centre d'enfouissement.
- 8 mai 2017 : défilé au Monument aux Morts à 10h à Larajasse
- Demande de location du dernier local disponible à la Villa Mary par une énergéticienne-acuponcture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 18 Mai, à 20h00, en Mairie